

**DEL-2020-151**

L'An deux mille vingt, le dix-huit novembre, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/11/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**En visioconférence :**

Mme BOUCHET.

MM. COUTIER, GILLET, GYSELINCK.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER, Payeure départementale.

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR (en visio),

MM. CHALLEAT, GAL (en visio), LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**

**Présents : 20**

**Représenté par mandat : 0**

---

**Objet : COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - REALISATION D'INFRASTRUCTURES DE  
DESSERTE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT  
DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE - MARCHES DE TRAVAUX**

**Exposé du Président,**

Le SYANE a initié en 2014 la première phase de déploiement du FttH (fibre optique pour le particulier).

La deuxième phase de déploiement est programmée à horizon 2025, avec, à terme, une couverture de la totalité des foyers résidentiels du périmètre du projet.

Afin d'assurer la suite de ce déploiement, le SYANE a lancé, le 18 juin 2020, une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour la conception et la réalisation d'infrastructures de desserte du réseau Très Haut Débit en fibre optique.

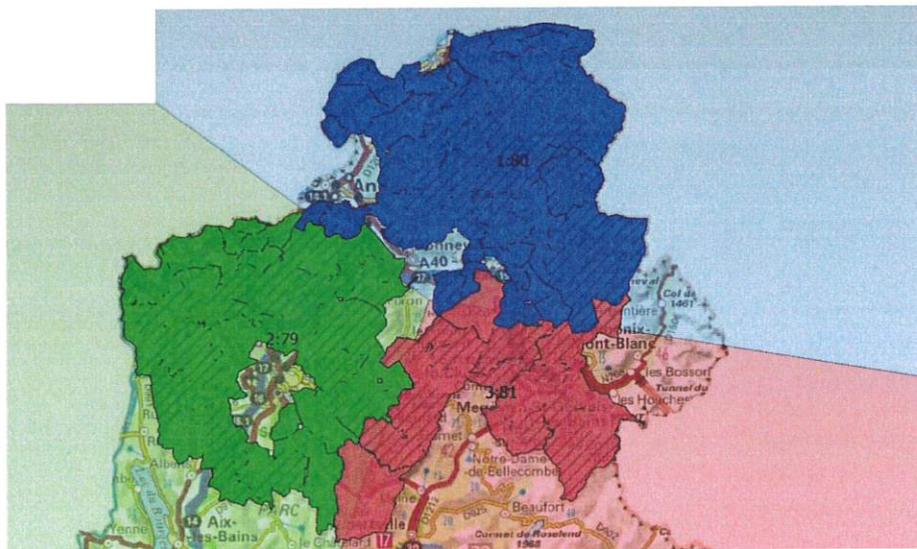
Cette consultation concerne des marchés dont l'objet porte sur la mise en place d'une partie des infrastructures de desserte et de transport, depuis des ouvrages existants jusqu'à proximité immédiate des locaux des utilisateurs finaux, en domaine public.

Les prestations et travaux que les Titulaires devront fournir se décomposent comme suit :

- **Les Etudes Avant-Projet :** comprenant de nouvelles poches FttH et/ou la finalisation de couverture de poches FttH engagées dans un précédent marché et de segments de transport,

- **Les Etudes d'Exécution et les Travaux** : comprenant l'ensemble des démarches relatives à la mobilisation des infrastructures d'accueil existantes, la construction de nouvelles infrastructures d'accueil lorsque nécessaire, la fourniture et la pose de tous les équipements techniques nécessaires, notamment optiques (câbles optiques, boîtiers de protection d'épissures, baies, tiroirs optiques,...), la réalisation des continuités optiques et des mesures,
- **Le Référencement**, dans le modèle de données informatiques retenu, de l'ensemble des données relatives aux travaux réalisés et aux infrastructures utilisées (infrastructures d'accueil utilisées, équipements techniques, génie civil, conventions de passage, routes optiques,...).

La consultation s'étend sur le périmètre géographique suivant avec une décomposition en trois lots géographiques pour un total estimé d'environ 114.000 prises :



Pour chacun des lots, un Accord-Cadre de travaux à bons de commandes mono-attributaire sera conclu pour une durée de 2 ans ferme, renouvelable une fois deux ans, sans que la durée totale ne puisse donc excéder quatre ans.

L'accord-cadre sera conclu, pour chacun des trois lots et sur la durée globale du marché, avec un montant minimum de 7.000.000,00 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat, réunie le 18 novembre 2020, a retenu l'entreprise ou groupement titulaire du marché pour chacun des trois lots :

- Lot 1 : Entreprise CIRCET
- Lot 2 : Groupement SERFIM T.I.C / FM PROJECT / GIAMMATTEO
- Lot 3 : Entreprise SOGETREL

La Commission d'Appel d'Offres a également statué sur le versement des primes aux candidats, en application de l'article 8 du règlement de consultation, selon les modalités suivantes :

| Candidat                               | Prime attribuée<br>pour le lot 1<br>27 000 € HT | Prime attribuée<br>pour le lot 3<br>33 000 € HT | Prime attribuée<br>pour le lot 2<br>31 000 € HT |
|--|---|---|---|
| SOGETREL                               | 27.000 € HT                                     | 33.000 € HT                                     | 31.000 € HT                                     |
| Gpt EIFFAGE / SERPOLLET                |   | 33.000 € HT                                     | 31.000 € HT                                     |
| Gpt SERFIM / FM PROJET /<br>GIAMMATTEO |   | 33.000 € HT                                     | 31.000 € HT                                     |
| Gpt BOUYGUES E&S / SOLUTIONS 30        | 27.000 € HT                                     |   | 31.000 € HT                                     |
| CONSTRUCTEL                            |   | 16.500 € HT                                     |   |
| CIRCET                                 | 27.000 € HT                                     | 33.000 € HT                                     | 31.000 € HT                                     |
| Gpt KYNTUS/EST OUVRAGES                | <i>Offre irrégulière<br/>Pas de prime</i>       | 16.500 € HT                                     | 15.500 € HT                                     |

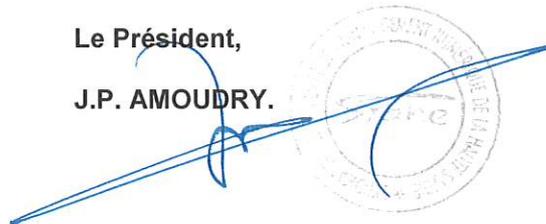
Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
2. à autoriser le Président à les signer,
3. à autoriser le Président à signer tous les bons de commandes émis pendant la durée de validité de chacun des marchés,
4. à autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires au versement des primes aux candidats.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P. AMOUDRY.**



Accusé de réception en préfecture  
074-257400085-20201118-DEL-2020-151-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2020  
Date de réception préfecture : 02/12/2020